

Image not found or type unknown



Modele d'attestation de refus de prêt Immobilier

Par **Maria Maria**, le **22/01/2013** à **16:31**

bonjour,

Suite à un refus de prêt immobilier, le vendeur se retourne contre moi, soupçonnant, je crois, une attestation de complaisance !

La banque a accepté de faire trois attestations de refus, de plus en plus détaillées.

Aujourd'hui, le vendeur exige une attestation de plus car le montant du prêt est différent de celui inscrit sur le compromis car la banque a rajouté des intérêts liés au prêt relais.

Il y a t'il un modèle particulier que les banques doivent respecter ?

Merci d'avance,

Maria Maria

Par **vanceslas**, le **24/01/2013** à **17:40**

Bonsoir non votre vendeur doit se contenter des refus et qu'il ne se plaigne pas les banques font rarement des refus circonstanciés un refus suffisait bonsoir

Par **Maria Maria**, le **25/01/2013** à **09:53**

Merci beaucoup.

Par **Lag0**, le **25/01/2013 à 10:16**

Bonjour,

Attention, vous dites que le refus de prêt a été notifié avec une somme empruntée supérieure à celle prévue au compromis.

Dans ce cas, la clause suspensive d'obtention de prêt ne joue pas car le refus doit porter sur la même somme que celle prévue au compromis.

Par **Maria Maria**, le **25/01/2013 à 10:46**

Même lorsque le différentiel est lié aux intérêts que la banque me facture sur le prêt relais ?

Par **Lag0**, le **25/01/2013 à 13:05**

Ce qu'il faut, c'est que la somme empruntée ne soit pas supérieure à celle prévue au compromis.

Si la banque vous refuse un prêt alors que la somme demandée était supérieure à celle déclarée au compromis, le refus n'est pas valable pour actionner la clause suspensive.

Par **Maria Maria**, le **25/01/2013 à 13:57**

Merci pour votre réponse